

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2011030

Signataire : AA/ES/ED

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour l'élaboration de l'Agenda 21 d'Aubervilliers - phase de diagnostic.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 mars 2009 approuvant le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 à Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant la volonté des huit communes de la Communauté d'agglomération de Plaine Commune d'engager l'élaboration d'Agendas 21 locaux en lien avec l'élaboration de l'Agenda 21 communautaire, dans un objectif de promotion du développement durable

Considérant l'importance du soutien que l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a apporté à la ville d'Aubervilliers pour élaborer son Agenda 21

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à demander et percevoir une subvention de 7 500 € à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) concernant la phase de diagnostic dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 d'Aubervilliers.

APPROUVE le projet de convention de partenariat afférent.

AUTORISE le Maire à signer la convention afférente.

Imputation budgétaire : 101-74718-830

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué